AGRO-PARC

une vitrine agricole d'exception

Mai 2022

Votre gouvernement

Québec

Contexte de la démarche

- Volonté du gouvernement de préserver la vocation agricole des terres dans ce secteur pour les générations futures

- Approche participative pour la mise en valeur de ces terres appelées à devenir :
  - Une vitrine agricole d'exception en milieu urbain
  - Un concept intégrateur dédié à une agriculture novatrice, durable et tournée vers l'avenir

Agro-Parc: vitrine agricole d’exception

Consultations à venir sur le projet

Terres acquises par le MAPAQ

203 hectares sur les 215 hectares qui sont actuellement la propriété des Sœurs de la Charité de Québec

- 5 blocs de terres
- 1 bâtiment agricole

Superficie ajoutée au périmètre d'urbanisation

11,68 hectares demeureront la propriété des Sœurs de la Charité de Québec

- Superficie qui sera intégrée au périmètre d'urbanisation et exclue de la zone agricole

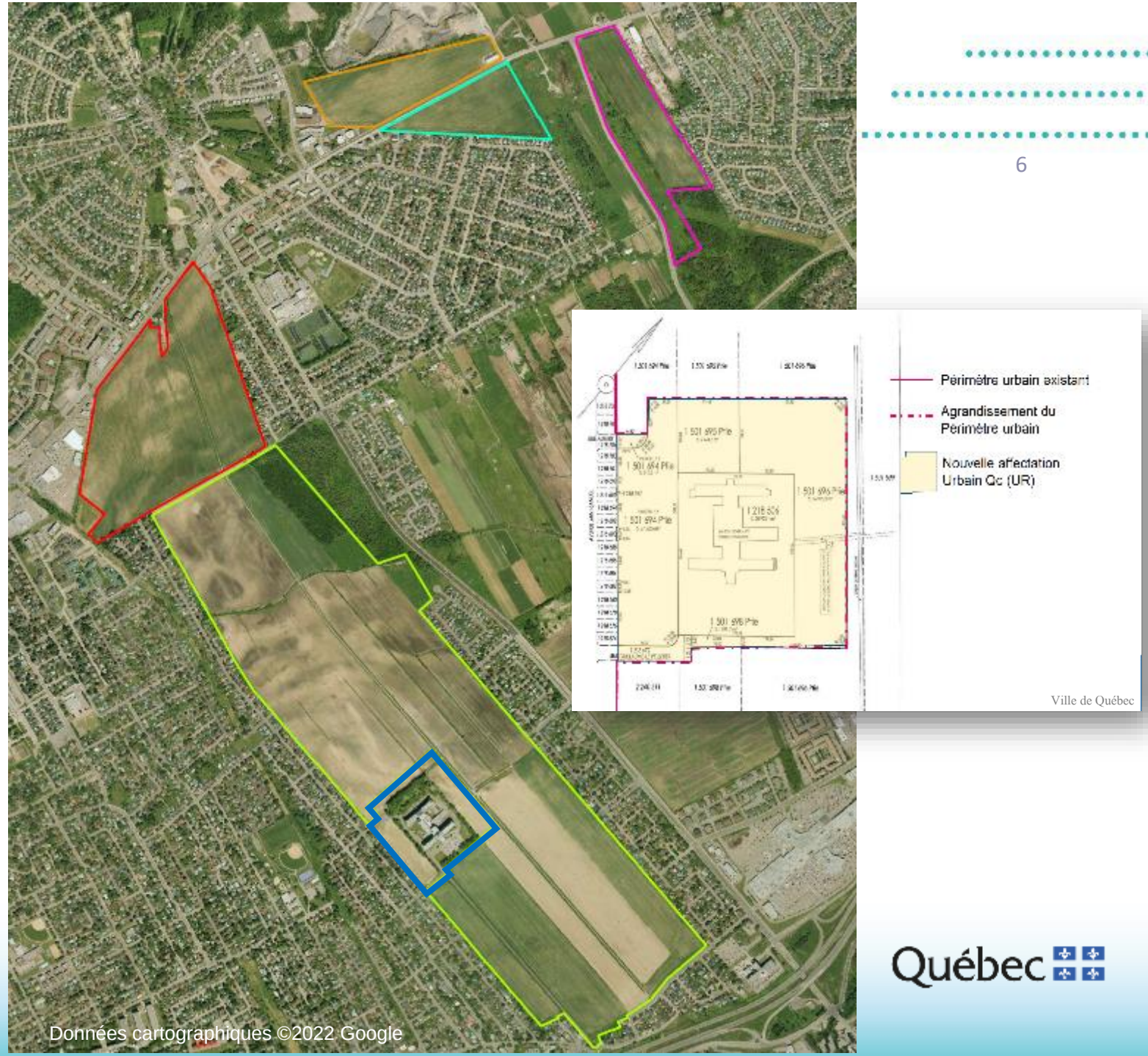

Superficies ajoutées au périmètre d’urbanisation

- Des 11,68 hectares, près de la moitié n’est pas utilisée à des fins agricoles
  - Superficies occupées par la Maison généralice et par le chemin d’accès
- L’autre moitié représente une zone tampon autour de la propriété des Sœurs de la Charité de Québec et sera utilisée pour la poursuite de leur mission

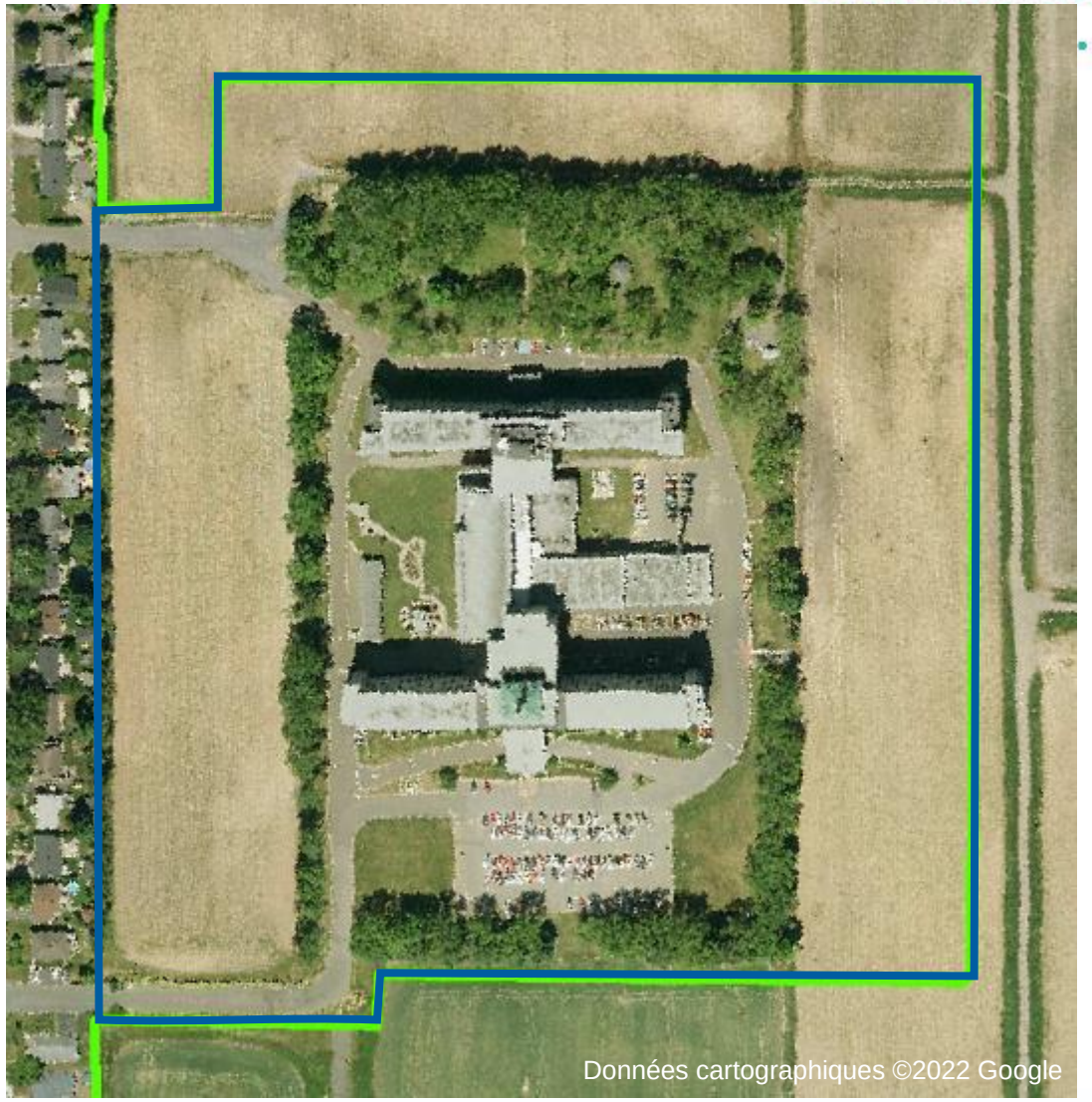

Pour toutes vos questions concernant le projet d'Agro-Parc

agroparc@mapaq.gouv.qc.ca

Votre gouvernement